

Politmoniteur

Aperçu Session de Printemps 2025

Date de publication : 20.02.2025



Aperçu de Session

Divers

03.03. Conseil des Etats **24.4420** Motion Hegglin (M-E/ZG)
Prestations préalables relatives aux territoires d'exploitation. Assurer la sécurité juridique



Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible

Position : Constructionsuisse propose d'accepter la motion.

Divers

03.03. Conseil national **24.074** Objet du Conseil fédéral
LAA (Financement de la Fondation Fonds d'indemnisation pour les victimes de l'amiante). Modification



Etat : Fin des discussions en commission du Conseil national

Position : Le secteur suisse de la construction soutient le projet et a participé à la procédure de **consultation** début 2024. En tant qu'organisation faîtière, Constructionsuisse salue une solution institutionnelle pour le financement de la Fondation d'indemnisation des victimes de l'amiante (Fondation EFA) via la Suva et propose de l'accepter.


Divers

04.03. Conseil national **24.4256** Motion CEATE-CE
Réglementation nationale sur le captage, le transport et le stockage de CO2




Etat : Fin des discussions en commission du Conseil national

Construction & gestion durables

04.03.	Conseil national	24.017 Objet du Conseil fédéral	
evtl. 05.03.	Conseil des Etats	Loi sur le transport de marchandises (Transport de marchandises par des entreprises de chemin de fer ou de navigation). Révision totale	
evtl. 06.03.	Conseil national	Etat : Fin des discussions en commission du Conseil national	
evtl. 17.03.	Conseil national		

Position : En septembre 2023, le comité de Construction Suisse a adopté une **déclaration commune** sur la sécurité des matériaux de construction, dans laquelle il appelle à renforcer le site de production suisse. Cela implique notamment une capacité de transport par rail sûre et abordable à long terme.

Adjudication, Divers

05.03. Conseil des Etats **23.4079** Motion Gutjahr (UDC/TG) 
Contrats d'entreprise. Pour des garanties abstraites plus équitables
Etat : Fin des discussions en commission du Conseil des Etats

Position :


Constructionsuisse soutient la motion. La responsabilité incombe à tous les acteurs impliqués dans le projet de construction ou de rénovation - du maître d'ouvrage aux exécutants en passant par la planification.

Les garanties abstraites de bonne exécution et pour défaut sont exigées par de plus en plus de maîtres d'ouvrage (mandants), tant dans le domaine privé que dans le domaine public. Elles servent à protéger le mandant d'un ouvrage si l'entrepreneur n'a pas fourni la prestation convenue. Il s'agit d'une caution déposée auprès d'une banque ou d'une assurance (le garant). La législation actuelle prévoit que le mandant peut demander au garant de lui verser la somme concernée sans en indiquer les motifs ni fournir de preuve d'une mauvaise exécution de l'ouvrage. L'entrepreneur ne peut réagir qu'ultérieurement pour tenter de récupérer cette caution par la voie judiciaire. Il doit démontrer qu'il a fourni une prestation sans défaut et comme il avait été convenu.

Cela devient problématique lorsque le mandant demande le versement de la caution alors que l'ouvrage ou la prestation est irréprochable. En outre, le versement de la caution est de plus en plus souvent utilisé par le mandant comme moyen de pression pour faire baisser le prix d'achat. Il détourne ainsi le but initial des garanties abstraites de bonne exécution et pour défaut.

Le montant de la garantie exigée par contrat est estimé par les maîtres d'ouvrage jusqu'à 15 % du montant de la rémunération. Il existe des exemples allant jusqu'à 30 % du volume total. Rien que pour les petits projets de construction et de rénovation, cela signifie que les entreprises doivent déposer des montants à cinq ou six chiffres. Le mandant exige par ailleurs que cette garantie reste disponible pour une durée allant jusqu'à 10 ans après la réception de l'ouvrage. Pendant cette période, l'entreprise est liée à cette garantie. Même les entreprises en bonne santé financière, - qu'il s'agisse de PME ou de grandes entreprises - la limite de crédit peut être atteinte en cas de plusieurs commandes en même temps et d'autres commandes ne peuvent plus être acceptées bien que des capacités soient disponibles. Le montant des garanties de bonne exécution ou pour défaut peut mettre l'entreprise dans une situation financière difficile.

Aménagement du territoire

11.03. Conseil des Etats **24.4411** Postulat Wicki (PLR/NW) 
De la demande de permis de construire au premier coup de pioche en deux ans. Accélération des procédures conformément au plan d'action sur la pénurie de logements
Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible

Position :

Constructionsuisse soutient le postulat et les mesures supplémentaires déjà lancées dans le cadre du plan d'action contre la pénurie de logements.

Divers

11.03. Conseil des Etats **24.4410** Interpellation Wicki (PLR/NW)
Les CFF, tiraillés entre planification et exploitation
Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Position : Constructionsuisse soutient l'interpellation.

Divers

11.03. Conseil des Etats **24.4056** Interpellation Moser (pvl/ZH)
Plan d'action pour la réduction de l'exposition de l'homme et de l'environnement aux substances chimiques persistantes telles que les PFAS. Suite des travaux
Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Position :

L'avis relatif à l'intervention est disponible.

Constructionsuisse et ses associations-membres reconnaissent que les PFAS peuvent représenter un danger aussi bien pour la santé humaine que pour l'environnement et qu'il faut notamment réduire l'usage des substances préoccupantes. Le secteur de la construction est prêt, dans la limite de ses possibilités, à relever lui aussi ce défi afin de déterminer les applications critiques des PFAS et de travailler à l'examen de solutions alternatives et de solutions d'élimination sur le plan des techniques d'application et de sécurité (voir [attitude commune](#) de juillet 2024). Les conditions-cadres suivantes sont importantes pour les travaux en cours et à venir: Obtention de données reposant sur des faits scientifiques avérés concernant les effets de l'utilisation des substances faisant l'objet de restrictions, désignations clairement déclarées et définition de valeurs indicatives pour les substances faisant l'objet de restrictions.

Divers

17.03. Conseil national **25.3005** Postulat CAJ-CN
Améliorer la couverture d'assurance en cas de défauts de construction
Etat : Déposé

Droit de cartels

- 19.03. Conseil des Etats **23.3224** Motion Français (PLR/VD)
Réforme institutionnelle de la Commission de la concurrence
Etat : Fin des discussions en commission du Conseil des Etats



Position : Constructionsuisse propose que la motion soit adoptée.

Divers

- 19.03. Conseil des Etats **22.4563** Motion Grossen (pvl/BE)
Limiter la concurrence déloyale de la part des entreprises fédérales
Etat : En commission du Conseil des Etats



Droit de cartels

- 19.03. Conseil des Etats **22.4404** Motion Rechsteiner (M-E/Al)
Accélérer les procédures pour accroître la sécurité juridique
Etat : Fin des discussions en commission du Conseil des Etats



Position : Constructionsuisse soutient la motion.

Divers

- 20.03. Conseil national **24.3581** Motion Gapany (PLR/FR)
Pour un versement simplifié des indemnités pour intempéries lors des jours de forte chaleur
Etat : Fin des discussions en commission du Conseil national



Position : Constructionsuisse soutient la motion.

Construction & gestion durables

- 21.03. Conseil national **21.432** Initiative parlementaire Ryser (VERT-E-S/SG)
Établir les bases d'un mécanisme d'ajustement des émissions de carbone aux frontières
Etat : En commission du Conseil national



Aménagement du territoire

21.03. Conseil
national

20.492 Initiative parlementaire Bregy (M-E/VS)

Développement du territoire et des infrastructures. Il faut impérativement présenter au Parlement la vision et la stratégie relatives aux études de base

Etat : En commission du Conseil national

